



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-D

SECRETARIAT GENERAL
POUR LES AFFAIRES REGIONALES

PFRH

Affaire suivie par Raphaël Ghys
raphael.ghys@hauts-de-france.gouv.fr

Compte rendu réunion informelle de concertation interministérielle

19 octobre 2018

I. Organisation territoriale des services publics

En propos liminaires, le préfet de région souligne que le service public, dans le cadre de cette nouvelle étape de réforme, n'est remis en cause ni dans son déploiement ni dans ses valeurs. Les enjeux en matière de services numériques et de proximité renforcée avec les usagers appellent la construction du service public du XXI^e siècle.

Dans ce cadre, les principaux axes de réflexion sont rappelés par le préfet de région :

- la territorialisation des politiques publiques ;
- les relations entre échelons territoriaux, que ce soit entre administrations centrales et administrations déconcentrées, ou entre échelons régionaux et départementaux ; le préfet de région souligne que de nouvelles cartes administratives à construire, avec un échelon infra-départemental qui a vocation à être renforcé
- le numérique, qui représente un important levier d'amélioration du service rendu à l'usager, mais qui nécessite un accompagnement des usagers les plus fragiles.

En termes de méthode, les représentants des organisations syndicales, s'ils saluent cette démarche de dialogue et d'échanges, souhaitent être davantage associés à la démarche engagée en étant rendus destinataires des contributions des préfets de département et des directeurs régionaux, ainsi que du livre blanc qui sera adressé au Premier ministre. Ils soulignent la nécessité, dans le cadre de tels projets de réorganisation, de procéder à de véritables études d'impacts.

Les représentants présents soulignent, par ailleurs, ce qu'ils considèrent un paradoxe entre l'ambition affichée du Premier ministre et la baisse du nombre de fonctionnaires envisagée qui ne serait pas sans conséquences sur les organisations et les

fonctionnements des services et sur les agents, soumis à une pression de plus en plus importante. En outre, cette baisse dénoncée des effectifs remet en cause, selon eux, l'objectif d'améliorer et de renforcer la présence des services de l'État au plus près des territoires.

Ils évoquent également dans cette succession de réformes et de réorganisations, les questions de perte de sens pour un certain nombre d'agents, de "taille critique" pour certaines directions, pour lesquelles les projets de regroupements ne leur semblent pas une solution intéressante, et du déploiement du numérique qui peut conduire, pour simplifier la démarche de l'utilisateur, à complexifier le travail de l'agent.

S'agissant de l'accompagnement des agents, les représentants des organisations syndicales demandent un plan ambitieux et évoquent la réforme en cours du pôle 3E des DIRECCTE afin de savoir si elle constitue le "modèle", à ne pas reproduire selon eux des prochaines réorganisations au sein des services de l'État.

A la question posée sur la fusion des académies, la rectrice de région académique indique qu'à ce stade elle est annoncée pour le 1er janvier 2020 mais qu'en termes d'organisation, rien n'est arrêté. Plusieurs organisations sont envisagées qui devraient entraîner, non pas des mobilités géographiques imposées, mais des mobilités fonctionnelles qui donneront lieu à un accompagnement individualisé. La rectrice de région souligne le fait qu'une fois le cadre d'évolution précisé, des discussions seront engagées avec les représentants des personnels.

S'agissant de la réforme du pôle 3E de la DIRECCTE, la directrice rappelle les objectifs poursuivis et le travail engagé avec la PFRH pour un accompagnement optimal des agents concernés.

Le préfet de région, en conclusion de ces échanges, rappelle tout d'abord que les réorganisations ont commencé dès 1982 avec les premières lois de décentralisation et que des réformes engagées il y a aujourd'hui plusieurs décennies font aujourd'hui pleinement connaître leurs effets sur les organisations et les fonctionnements des services de l'État, avec notamment la construction européenne et la directrice sur les services publics et le développement de l'informatique.

Le préfet de région souligne ensuite que l'innovation qui se déploie dans un certain nombre de territoires apporte des solutions nouvelles et intéressantes pour rapprocher le service public du citoyen (ex. des services publics itinérants, accompagnement des personnes fragiles, notamment vis-à-vis des outils numériques, non plus par des fonctionnaires mais par des tiers de confiance ...).

Par ailleurs, le préfet de région retient des échanges la nécessité de renforcer le dialogue social et indique que le livre blanc proposera que soit mise en place une plate-forme régionale d'échanges interministériel au niveau régional et s'engage à réunir régulièrement, en attendant, cette instance informelle de concertation interministérielle.

Enfin, le préfet de région réaffirme de la mobilisation totale des services concernés pour permettre un accompagnement optimal des agents avec l'objectif d'une reconversion réussie que ce soit dans le secteur public ou, le cas échéant, dans le secteur privé.

II. Présentation du schéma directeur de l'immobilier en région (SDIR)

Le directeur régional des finances publiques rappelle tout d'abord les axes stratégiques qui visent :

- l'optimisation et la rationalisation des occupations ; il ne s'agit pas seulement d'un enjeu de densification, mais d'une organisation plus optimale des espaces et une performance énergétique plus importante ;
- le renforcement de l'accessibilité pour les usagers ;
- l'amélioration du cadre et des conditions de travail des agents.

Cette démarche coordonnée entre les niveaux régionaux et départementaux doit également permettre de concrétiser des projets structurants avec notamment les projets de nouvelles cités à Amiens et à Lille ou la réhabilitation de celles de Laon et Soissons.

La secrétaire générale de la préfecture du Nord présente de manière plus précise l'avancement du projet de cité à Lille avec une première réflexion envisageant deux hypothèses : la réhabilitation de l'actuelle cité et construction d'une nouvelle. Elle souligne que pour un coût comparable, la construction d'une nouvelle cité offre davantage de services et d'avantages pour les agents. Dans l'attente de la validation au plan national de ce projet, est conduit un travail d'anticipation en temps masqué avec l'appui d'un cabinet qui mobilise l'ensemble des services ayant vocation à rejoindre cette nouvelle cité.

Les représentants des organisations syndicales font part, s'agissant de ce projet de cité à Lille, de leur étonnement face à un manque, selon eux, d'association des agents ou de leurs représentants. De manière plus générale, ils pointent une absence de dialogue interministériel sur des schémas et des projets transversaux d'aussi grande envergure et avec un impact potentiellement très important sur le quotidien des agents.

Le préfet de région souligne le phasage des travaux et des échanges pour Lille, avec l'objectif à ce stade de recueillir un avis favorable du niveau national sur ce projet de cité. Une fois celui-ci retenu, dans le cadre de la programmation nationale, un travail plus fin et précis sera conduit avec les services et les agents pour recueillir leurs besoins, que ce soit en termes de restauration, de parking, d'accessibilité en métro, de recours à des tiers-lieux doivent être discutés et travaillés ...

En termes de localisation, le préfet de région rappelle l'ambition qui doit être celle de l'État et de ses services d'être présents sur l'ensemble du territoire, y compris dans les zones à reconquérir.

Le préfet de région s'engage à communiquer sur la décision qui sera rendue sur le projet de cité à Lille dès qu'elle sera connue

S'agissant du projet de nouveau rectorat, sont exprimées par les représentants des personnels de fortes inquiétudes sur l'absence de restauration collective et de places de parking en nombre suffisant. La rectrice de région rassure sur la présence d'une restauration collective dans le cadre de ce projet de nouveau rectorat. Elle souligne, par ailleurs, que si le nombre de places de parking n'est pas important sur le nouveau site, il ne l'est pas davantage sur l'actuel rectorat.

Pou ce qui est du SDIR, le préfet de région indique que l'instance informelle de concertation interministérielle sera le lieu d'échanges réguliers sur l'avancement des projets immobiliers.